

# Note méthodologique

**L'enquête aviculture 2004 a été réalisée par le Service Statistique et Prospective<sup>1</sup> du Ministère de l'Agriculture entre décembre 2004 et janvier 2005. Comme en 1986 et 1994, cette enquête repose sur l'extrapolation des résultats recueillis auprès d'un échantillon représentatif d'exploitations avicoles. En 2004, l'enquête détaillée a été complétée par une enquête complémentaire plus modeste mais plus exhaustive.**

## L'enquête détaillée

Cette phase a été réalisée sous forme d'entretiens par des agents des services statistiques départementaux du Ministère de l'Agriculture, à partir d'un questionnaire très complet, auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs de volailles dans 48 départements (*voir questionnaire détaillé en annexe*).

Le choix des départements a été fait sur leur contribution à la production avicole française : ces 48 départements cumulent plus de 95 % de la production avicole (secteurs chair, ponte et gras confondus) estimée à travers la marge brute standard<sup>2</sup> des exploitations du recensement agricole 2000 (graphique 1). En 2004, 48 départements sont

retenus et 55 lors des précédentes enquêtes en 1994 et 1986.

Pour appartenir à l'univers de tirage, les exploitations de ces 48 départements devaient atteindre ou dépasser différents seuils de production, basés sur l'effectif instantané ou la capacité de production. Ces seuils sont détaillés dans le tableau 1.

Le critère géographique (48 départements) et les seuils ont permis de définir un univers de tirage d'environ 26 600 exploitations. La représentativité de chaque filière dans cet univers de tirage est inégale, mais presque toujours supérieure à 85 % (sauf pour les oies). Le tableau 2 indique la représentativité estimée de chaque filière.

Tableau 1

### Le champ logique de l'univers de tirage

| Type de variables utilisé à l'échelle de l'exploitation | Production  | Seuils d'appartenance à l'univers de tirage |
|---|---|---|
| Effectif instantané ou capacité de pondeuses            | Poules pondeuses d'œufs de consommation<br>Poules pondeuses d'œufs à couvrir<br>Poulettes | 1 000 poules ou plus                        |
| Effectif instantané                                     | Poulets de chair et coqs  | 1 000 animaux ou plus                       |
|   | Dindes et dindons   | 500 animaux ou plus                         |
|   | Pintades  | 200 animaux ou plus                         |
|   | Canards à rôtir<br>Canards à gaver  | 20 animaux ou plus                          |
|   | Oies  | 500 animaux ou plus                         |
| Pigeons, cailles  |   |   |
| Superficie de bâtiments en m <sup>2</sup>               | Toutes volailles de chair   | 200 m <sup>2</sup> ou plus                  |

1. Anciennement Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture.

2. La marge brute standard est une notion proche de la valeur ajoutée qui est à la base du classement des exploitations selon leur production dominante et leur taille (des coefficients sont appliqués à chaque hectare de culture ou chaque tête de bétail).

Tableau 2  
La représentativité de l'univers de tirage

| Variable                                  | Signification  | Poids relatif de l'univers de tirage (en %) |
|---|--|---|
| Effectifs instantanés                     | Poules pondeuses d'œufs de consommation  | 85,2  |
|   | Poules pondeuses d'œufs à couvrir  | 97,5  |
|   | Poulettes  | 95,9  |
| Capacités pondeuses                       | Capacité du poulailler de ponte : poules pondeuses d'œufs de consommation      | 89,1  |
|   | Capacité du poulailler de ponte : poules pondeuses d'œufs à couvrir            | 97,8  |
|   | Capacité du poulailler de ponte : poulettes pour la ponte                      | 97,7  |
| Effectifs instantanés                     | Poulets de chair et coqs   | 93,0  |
|   | Dindes et dindons  | 95,3  |
|   | Oies   | 79,5  |
|   | Canards à rôtir  | 94,2  |
|   | Canards à gaver  | 94,3  |
|   | Pintades   | 94,4  |
|   | Pigeons, cailles   | 86,4  |
| Superficie de bâtiments en m <sup>2</sup> | Superficie totale des bâtiments destinés à la production de volailles de chair | 91,8  |

Environ 8 100 exploitations (toutes filières avicoles) ont été sélectionnées par tirage aléatoire, en respectant des règles de stratification de la population de référence, pour faire partie de l'échantillon de sondage. Toutes ces exploitations sont affectées d'un coefficient de pondération, représentant leur poids dans la population totale. Tous les résultats issus de cette partie de l'enquête ont été calculés en prenant en compte le coefficient de pondération des exploitations.

### L'enquête complémentaire

Cette phase a été réalisée par téléphone ou par courrier, à partir d'un questionnaire plus succinct reprenant seulement quelques questions essentielles du questionnaire détaillé. Elle a concerné en principe tous les aviculteurs des 48 départements de l'enquête détaillée qui n'appartenaient pas à l'échantillon d'étude, ainsi que tous les éleveurs de 18 départements supplémentaires (soit un total de 66 départements). Les résultats de cette phase d'enquête sont donc exhaustifs mais portent sur un nombre de questions beaucoup plus restreint. (Voir questionnaire complémentaire en annexe).

### Conséquences de la méthodologie sur le traitement des données

#### • Les comparaisons géographiques

La concentration de l'échantillon sur les départements les plus déterminants en terme de production avicole renforce la qualité de la description des exploitations

dans ces départements, mais entraîne une absence totale de chiffres pour les départements non couverts.

De ce fait :

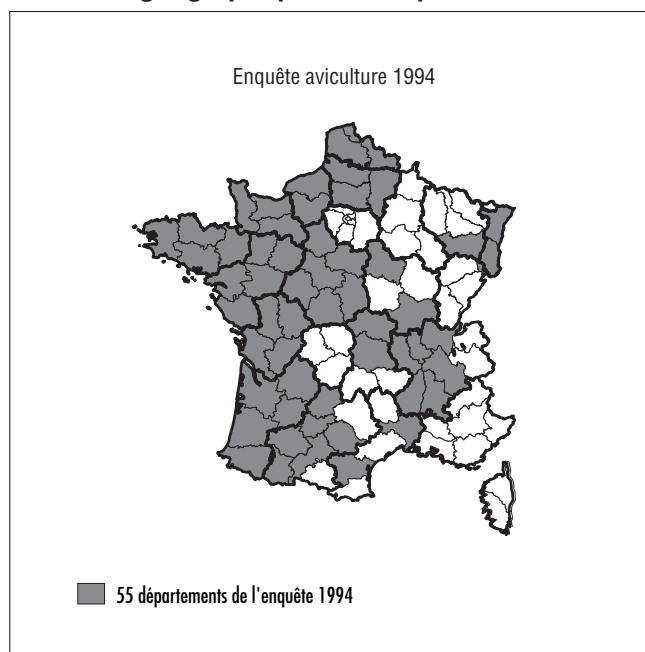
- les résultats de cette enquête ne peuvent pas être considérés comme des résultats toutes exploitations France entière, même s'ils s'en rapprochent ; ils représentent bien les exploitations professionnelles ;
- de même, dans certaines régions, tous les départements ne sont pas couverts par l'enquête 2004 rendant les résultats de la région partiels.

Une autre difficulté vient du changement de périmètre géographique entre les résultats 1994 et 2004 : même si en terme de représentativité de la production avicole dans son ensemble les échantillons des enquêtes 1994 et 2004 sont proches, sur le plan géographique il existe des écarts qui peuvent rendre les comparaisons des chiffres régionaux plus délicates.

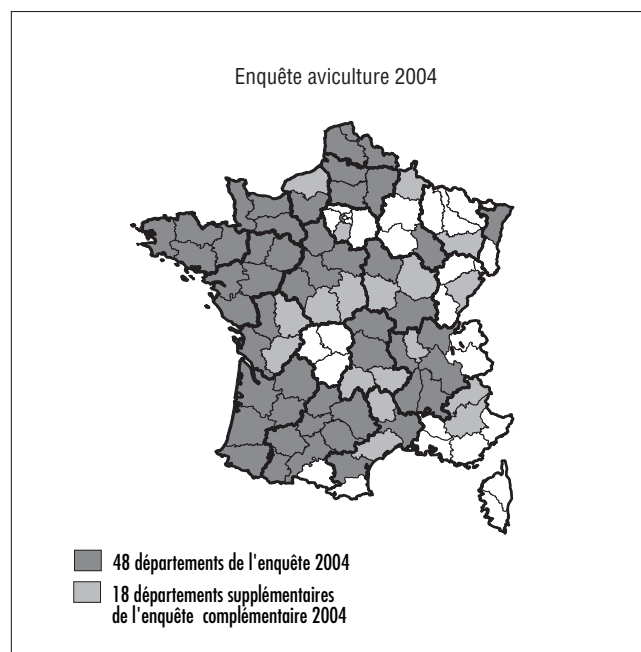
#### • L'étude sur les bâtiments en 2004

Pour cette étude de l'enquête 2004, les contraintes de seuils du champ logique de l'enquête ont été respectées (voir tableau 1) soit en nombre minimum d'animaux, soit en surface de bâtiment. Des exploitations disposent seulement d'abris : un nombre d'abris en tant que bâtiments peut être estimé si les aviculteurs les déclarent comme des bâtiments. Dans les 48 départements, quelques exploitations élèvent leurs canards en plein air sans bâtiments ni abris, elles sont exclues du champ des bâtiments (600).

Graphique 1  
Périmètre géographique des enquêtes 1994 et 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 1994



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Liste des 48 départements faisant partie de l'enquête détaillée 2004

|                      |                     |                         |
|----------------------|---------------------|-------------------------|
| 01 Ain               | 32 Gers             | 59 Nord                 |
| 02 Aisne             | 33 Gironde          | 60 Oise                 |
| 03 Allier            | 35 Île-et-Vilaine   | 61 Orne                 |
| 07 Ardèche           | 37 Indre-et-Loire   | 62 Pas-de-Calais        |
| 11 Aude              | 38 Isère            | 63 Puy-de-Dôme          |
| 12 Aveyron           | 40 Landes           | 64 Pyrénées-Atlantiques |
| 14 Calvados          | 41 Loir-et-Cher     | 65 Hautes-Pyrénées      |
| 17 Charente-Maritime | 42 Loire            | 67 Bas-Rhin             |
| 22 Côtes d'Armor     | 44 Loire-Atlantique | 71 Saône-et-Loire       |
| 24 Dordogne          | 45 Loiret           | 72 Sarthe               |
| 26 Drôme             | 46 Lot              | 79 Deux-Sèvres          |
| 27 Eure              | 47 Lot-et-Garonne   | 80 Somme                |
| 28 Eure-et-Loir      | 49 Maine-et-Loire   | 81 Tarn                 |
| 29 Finistère         | 50 Manche           | 82 Tarn-et-Garonne      |
| 30 Gard              | 53 Mayenne          | 85 Vendée               |
| 31 Haute-Garonne     | 56 Morbihan         | 89 Yonne                |